



REPUBLIQUE FRANÇAISE
DEPARTEMENT DU CHER – ARRONDISSEMENT DE VIERZON

DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 09 DECEMBRE 2025

L'an deux mil vingt-cinq, le deux décembre, à 18h30 le Conseil municipal légalement convoqué s'est réuni à la mairie, salle du Conseil Municipal en séance publique sous la Présidence de Monsieur SALAK, Maire en exercice.

Date de convocation :
02 décembre 2025

Nombre de Conseillers :
En Exercice : 28
Présents : 20
Pouvoirs : 3
Excusés ou absents : 5

Date d'affichage :
02 décembre 2025

Etaient présents : M. SALAK, Mme FOURNIER, M. JOLY, Mme CLEMENT, M. GATTEFIN, M. BLIAUT, Mme VAN DE WALLE, Mme HOUARD, Mme RONDET, M. BOUCHONNET, Mme BROSSIER, Mme THIAULT, Mme LEFEBVRE, M. MEUNIER, M. GRANGETAS, Mme BUREAU, M. DA ROCHA, M. MATEU, Mme DUFOURT et M. FABRE.

Avaient donné pouvoir : Mme HUBERT à Mme FOURNIER, M. PATIN à Mme VAN DE WALLE et M. KOCH à M. GRANGETAS.

Étaient absents ou excusés : M. GEIGER, Mme PIGEAT, Mme FERNANDES, M. DEBROYE et Mme KOBYLANSKA-BAUDU.

Le quorum étant atteint, le Conseil Municipal peut valablement délibérer.

Mme HOUARD Annie a été élue pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.

109-2025 – RENCONTRE DÉPARTEMENTALE DE PERCUSSIONS
8.9 Culture

Mme FOURNIER présente ce dossier

Afin de favoriser les échanges entre musiciens de différentes villes, le Conservatoire à Rayonnement Communal (CRC) de Mehun-sur-Yèvre organise cette année la « Rencontre Départementale de percussions » entre professeurs et élèves le samedi 24 janvier 2025.

Les élèves du CRC de Mehun-sur-Yèvre, de l'École Municipale de Musique de St Amand Montrond, du Conservatoire à Rayonnement Intercommunale de Vierzon, du Conservatoire à Rayonnement Départemental (CRD) de Bourges, seront réunis pour l'occasion.

Ce projet réunissant les élèves et professeurs de différentes villes permet la valorisation et le partage de pratiques musicales dans chaque territoire.

La Rencontre Départementale de percussions permet aux participants de découvrir et d'expérimenter, dans une démarche d'amélioration continue propice à la créativité.

Ces rencontres favorisent un partage musical dans un climat agréable et serein.

Vu l'avis favorable de la Commission municipale « Culture, Tourisme, Manifestations, communication, Enseignements et Artistiques » du 20 novembre 2025,

Le Conseil municipal, après avoir pris connaissance des conventions présentées et en avoir délibéré, à l'unanimité :

- Approuve les termes de ces conventions.

- Autorise le Maire ou son adjoint délégué à les signer ainsi que tout acte y afférent.

Les conventions sont jointes en annexe à la présente délibération.

Le Maire,

La secrétaire de Séance,



Jean-Louis SALAK



Annie HOUARD

Date de mise en ligne sur le site de la Commune : 12 / Décembre / 2025

La présente délibération est susceptible de faire l'objet d'un recours devant le Tribunal administratif d'Orléans dans un délai de deux mois, à compter de sa publication, par voie postale : 28 Rue de la Bretonnerie, 45057 Orléans ou par l'application Télérecours : <https://citoyens.telerecours.fr>